

Tarifs applicables au 01/04/2017

## TRANSACTION - VENTE

Rémunération forfaitaire de 3500 € TTC sur la part inférieure ou égale à 30000 € du prix de vente.

- Plus 8% TTC du prix de vente sur la part comprise entre 30001 € et 50000 €
- Plus 7% TTC du prix de vente sur la part comprise entre 50001 € et 100000 €
- Plus 5% TTC du prix de vente à partir de 100001 €

Les honoraires prévus pour chacune des tranches du barème sont cumulatifs.

**Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'Acquéreur, sauf disposition contraire du mandat.**

**Avis de valeur :** 150 € TTC

*Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise.*

## LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

- **Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du bailleur :**  
3.6% TTC de 12 mois de loyer annuel hors charges.
- **Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :**  
Honoraires à la charge du bailleur : 3 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable.  
Honoraires à la charge du locataire : 8 TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable (zone non tendue).
- **Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée/sortie) :**
  - Part bailleur : 3 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable.
  - Part locataire : 3 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable.

